

323.E.0075 Version : 006 Date de Maj. : 24/07/2024 Nb Pages : 5

DOCUMENT D'INFORMATION

Informations et Recommandations du CNR-LE Charbon

APPROBATION (Nom, Fonction, Signature)

Version	Date	Nature de la modification	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
001	17/03/2016	Rédaction	RQ L. REMY	TLCN M. RIDET	MC E. VALADE
			The state of the s	MED L. KOCH	Valad
002	02/01/2017	Maj. INVS → SPF page 2	RQ L. REMY	MED L. KOCH	MC E. VALADE
			- Conti		Valad
003	11/04/2017	Modification adresse mail	RQ L. REMY	MED L. KOCH	MC E. VALADE
			- Donati		Valad
004	05/10/2018	Modification adresse mail	RQ L. REMY	MED L. KOCH	MC E. VALADE
		et tel	South States		Valad
005	27/11/2018	Modification du	RQ L. REMY	PC O. GORGÉ	MG J-N. TOURNIER
		responsable et des coordonnées	- Don't		13
006	30/09/2020	Modification des examens	MP Lionel KOCH	ASCr Arnaud AVRIL	MCSCN TOURNIER
		réalisés, des conditions de transport et de la politique de confidentialité			13
007	24/07/2024	Modification du	TLab.CS Anne	MC D. DELAUNE	PC O. GORGÉ
		responsable, des examens réalisés, du lieu de	DEPEILLE	()	
		réalisation des examens	Gull		

SOMMAIRE

1.	LE CNR CHARBON	. 2
2.	LES EXAMENS EFFECTUES PAR LE LABORATOIRE	. 2
3.	DEMANDE D'UNE ANALYSE AU CNR CHARBON	. 2
4.	ENVOI D'UNE EXPERTISE AU CNR	. 3
	4.1. Type d'échantillons pris en charge par le CNR	. 3



323.E.0075 Version: 006 Date de Maj.: 24/07/2024 Nb Pages: 5

DOCUMENT D'INFORMATION

Informations et Recommandations du CNR-LE Charbon

4.2.	Type de conditionnement des échantillons	. 3
	Le transport	
	Le formulaire de renseignements	
	Critère d'acceptation et de rejet des échantillons	
	AI D'OBTENTION DU COMPTE-RENDU DES RESULTATS	
	ITIQUE DE CONFIDENTIALITE	
	OCEDURE DE RECLAMATION DU LABORATOIRE	

1. LE CNR CHARBON

Le Centre National de Référence Laboratoire Expert (CNR-LE) du Charbon est rattaché à l'Unité de Bactériologie de l'Institut de Recherche Biomédicale des Armées (IRBA), dont les coordonnées sont les suivantes :

- Directeur du CNR-LE : Dr. Olivier GORGÉ
- Directeur adjoint du CNR-LE: Pr. Jean-Nicolas TOURNIER
- Adresse postale (correspondance) : CNR LE CHARBON Institut de Recherche Biomédicale des Armées Département de Microbiologie et Maladies Infectieuses 1, place Général Valérie André 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE
- Adresse postale (envoi des échantillons) : CNR LE CHARBON HNIA BEGIN service de Biologie médicale 69, avenue de Paris, 94163 SAINT-MANDÉ Cedex
- Adresse Mail: irba-cnrlecharbon.accueil.fct@def.gouv.fr
- Numéros de Téléphone : 06 30 55 70 15 / 01 78 65 10 99

En cas d'urgence, le CNR-LE est joignable 7j/7 et 24h/24 sur la ligne téléphonique portable.

Le CNR-LE a pour missions d'apporter une expertise microbiologique, de contribuer à la surveillance épidémiologique et d'alerter Santé Publique France (SPF) de tout évènement inhabituel ou émergent.

2. LES EXAMENS EFFECTUES PAR LE LABORATOIRE

Afin de mener à bien l'expertise microbiologique du CNR, les examens suivants sont réalisés :

- Examens phénotypiques : détermination des caractères culturaux ;
- Identification par spectrométrie de masse Maldi TOF Biotyper ;
- Etude de la sensibilité aux antibiotiques en milieu solide (Bandelettes E-Test);
- Examens moléculaires : détection de marqueurs plasmidiques de virulence spécifiques de Bacillus anthracis ;
- Dans le cadre de l'activité de recherche du CNR-LE Charbon : Séquençage du génome par NGS.

3. DEMANDE D'UNE ANALYSE AU CNR CHARBON

Pour toute demande de **confirmation** d'une suspicion d'infection à *Bacillus anthracis*, merci de contacter le CNR-LE en premier lieu par téléphone ou par mail selon l'urgence. Il vous sera alors indiqué si votre demande est du ressort du



CNR-LE. Le cas échéant, la marche à suivre pour l'envoi ainsi que les documents à nous faire parvenir vous seront communiqués.

4. ENVOI D'UNE EXPERTISE AU CNR

4.1. Type d'échantillons pris en charge par le CNR

Afin de mener à bien l'expertise, les échantillons envoyés doivent être sous la forme de **cultures bactériennes** réalisées en tubes de transport. En cas d'impossibilité et après concertation avec le responsable du CNR-LE, l'envoi de cultures en boite de Pétri peut être accepté, à condition de prendre les précautions nécessaires pour que les boites de Pétri ne puissent s'ouvrir lors du transport.

4.2. Type de conditionnement des échantillons

Bacillus anthracis est un agent infectieux pour l'homme, classé dans la catégorie A du CDC et inclus dans la réglementation MOT (Micro-Organisme et Toxines) française. Ceci signifie que tout envoi de cultures **avérées** de Bacillus anthracis, nécessite l'utilisation d'un triple emballage N° ONU 2814 par transporteur habilité, après autorisation de l'ANSM (formulaire d'autorisation disponible à l'adresse https://ansm.sante.fr/vos-demarches/chercheur/demander-une-autorisation-pour-les-micro-organismes-et-toxines - télécharger l'annexe D)

En cas de **suspicion** ou de **prélèvements autres que des cultures**, l'utilisation d'un triple emballage N° ONU 3373 est requise. Cette codification est imposée à l'expéditeur sur décision de l'ANSM.

Les instructions relatives au transport des échantillons, y compris les besoins spéciaux de manutention, sont disponibles sur Internet dans le « Guide pratique de l'OMS sur l'application du Règlement relatif au Transport des matières infectieuses » consultable à l'adresse https://www.who.int/ihr/publications/who hse ihr 2015.2/fr/.

Les modalités de stockage du colis (en particulier la température) doivent figurer distinctement à l'extérieur du colis.

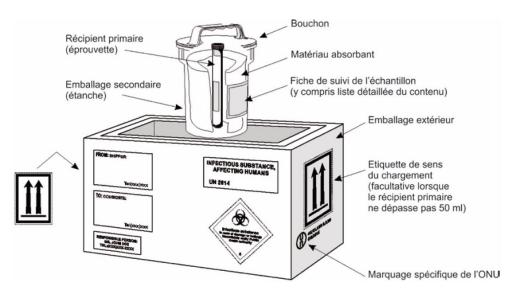


Figure 1. Exemple de système du triple emballage pour l'emballage et l'étiquetage des matières infectieuses de la catégorie A (N° ONU 2814).



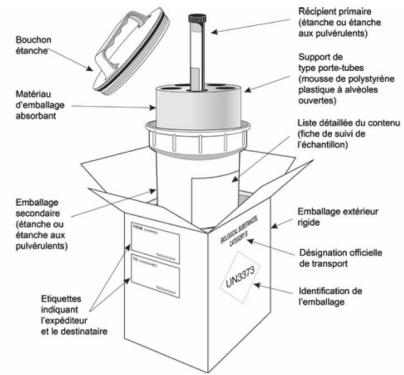


Figure 2. Exemple de système du triple emballage pour l'emballage et l'étiquetage des matières infectieuses de la catégorie B (N° ONU 3373).

4.3. Le transport

L'expéditeur est en charge du transport. Il doit s'assurer de disposer des autorisations de cession/transport de l'ANSM si celles-ci s'avèrent nécessaires.

Il doit au préalable conclure des arrangements avec le transporteur pour s'assurer que :

- l'expédition sera acceptée et le colis transporté de manière appropriée ;
- l'expédition se fera par la voie la plus directe ;
- le transporteur dispose des habilitations en rapport avec la codification imposée par l'ANSM.

Les modalités de transport seront communiquées au CNR-LE dès que possible, afin d'organiser la bonne réception des prélèvements.

4.4. Le formulaire de renseignements

Le formulaire de renseignements joint à ce document d'information doit être complété le plus précisément possible, puis joint dans le colis avec l'échantillon.

Ce formulaire est également disponible sur le site : https://irba.sante.defense.gouv.fr/cnr/#charbon

4.5. Critère d'acceptation et de rejet des échantillons

Les échantillons et leur envoi doivent satisfaire aux recommandations précédentes, sans quoi ils ne pourront être expertisés par le CNR-LE. Dès réception et ouverture du colis, tout rejet est immédiatement signalé au demandeur par téléphone.



323.E.0075 Version: 006 Date de Maj.: 24/07/2024 Nb Pages: 5

DOCUMENT D'INFORMATION

Informations et Recommandations du CNR-LE Charbon

5. DELAI D'OBTENTION DU COMPTE-RENDU DES RESULTATS

Le CNR-LE s'efforce de communiquer les résultats le plus rapidement possible. Le compte rendu final des résultats est envoyé par courrier dans un délai moyen de 5 jours ouvrés.

Le CNR-LE se tient à la disposition du demandeur pour tout conseil clinique concernant l'interprétation des résultats des examens.

6. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE

Le CNR-LE s'engage à ne divulguer aucune information concernant le patient et les résultats de l'expertise à toute autre personne que le demandeur. En cas d'expertise positive Santé Publique France et les autorités compétentes en seront informées.

7. PROCEDURE DE RECLAMATION DU LABORATOIRE

Toute demande de réclamation doit être formulée par mail à l'adresse suivante. irba-cnrlecharbon.accueil.fct@def.gouv.fr Le CNR-LE s'engage à répondre dans les plus brefs délais.